

AR PREFECTURE

016-211601687-20150417-20150407D-DE
Regu le 24/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil quatorze

Le 17 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2015

PRESENTS : MMES COUTEAU – PÉNIGNAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –

SUTRE

EXCUSES : MMES BOULAI – MOUNIER

MM. ESTIENNE – FAURE

ABSENTE : MME GAILHOUSTET

POUVOIRS :

MME BOULAI a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME MOUNIER a donné pouvoir à M SUTRE

M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M DESCLIDES a été nommé secrétaire.

2015-04-07 D

Objet : Motion « pour le respect des engagements de dessertes de la LGV en 2017 »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le nombre de dessertes prévu après la mise en place de la LGV risque d'être divisé par 2 par rapport à ce qui avait été convenu avec RFF et l'Etat.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion « Pour le respect des engagements de dessertes de la LGV en 2017 » élaborée conjointement par l'AMF et le Grand Angoulême.

« La France ne doit et ne peut se résumer dans une relation entre Paris et les Grandes Métropoles au détriment et en méconnaissance du reste du territoire national.

La LGV est un outil au service de l'égalité et de l'aménagement des territoires du développement économique, du service public, du développement durable.

C'est enfin un équipement de transport essentiel pour les déplacements de tous.

La gare LGV d'Angoulême rayonne, au-delà de l'agglomération et du département, sur un périmètre de population compris entre 700 000 et 900 000 habitants.

En effet, en plus de toute la Charente, de nombreux habitants de la Dordogne, du Limousin, de la Charente-Maritime et du nord de la Gironde viennent prendre leur train en gare d'Angoulême pour des raisons de proximité, dans un esprit de rationalisation de leurs déplacements et de préoccupation en matière de développement durable.

AR PREFECTURE

016-211601687 3025017 30170107R-PE
Recu. le 24/04/2015

~~Les contribuables Charentais ont payé 45 millions d'euros pour la réalisation de la LGV SEA à travers les collectivités locales pour le financement de cette infrastructure et en contrepartie des dessertes alors promises par RFF et l'Etat. Cette participation financière est inédite dans l'histoire de notre pays.~~

Nos territoires ont subi 3 ans de travaux et les conséquences liées à ces travaux ne sont d'ailleurs pas entièrement évacuées. Nous avons enduré la défiguration de nos communes certaines étant coupées en deux par l'infrastructure.

Nos territoires ont rénové les gares, investi autour, d'autres équipements en vue de bien préparer l'arrivée de cette LGV. Nos acteurs économiques ont œuvré afin de tirer le meilleur profit en terme de développement économique de la LGV.

Nos territoires ont entrepris des coopérations plus approfondies afin que la LGV profite à des bassins de vie très larges.

Avec l'Etat, nous avons acté dans le cadre du Contrat de plan Etat Région (CPER), la réalisation de nombreuses autres infrastructures complémentaires de la LGV du point de vue du développement de nos territoires et participant à l'intermodalité de nos gares et donc de la LGV : Travaux de la RN 10, mise à 2X2 voies de la RN 141, Electrification de la ligne TER Royan Saintes Angoulême, Modernisation de la ligne Angoulême Limoges.

Conscients des enjeux financiers autour de la LGV SEA, Nous, Collectivités locales, Acteurs Economiques, Usagers, demandons que les engagements pris soient respectés en terme de nombre et de qualité de dessertes comme l'Etat s'y était engagé dans la convention de desserte signée avec RFF devenue depuis SNCF Réseau,

Nous, Collectivités locales, Acteurs Economiques, Usagers, demandons que le Comité de suivi de la LGV soit réuni dans les meilleurs délais, en présence du Médiateur nommé par la SNCF. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette motion et donne mandat à Monsieur le Maire pour en assurer sa diffusion.

Fait à Jauldes, le 20 avril 2015

Le Maire
Eric SAVIN

